

# Compte rendu de Conseil municipal du 8 juin 2017

Membres en exercice : 19

Présents : 14

Excusés : VACHON Séverine, DANO Caroline (pouvoir P. JOUBERT), RENAUD Eric (pouvoir L. LONJARD).

Absente : AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du 11 mai 2017.

## **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
80, Place de l'Hôtel de Ville Sect. A 80	Bâti	293 m <sup>2</sup>
403, rue des Coquelicots Sect. 227 ZH 170	Bâti	624 m <sup>2</sup>
615, avenue Saint Jean Sect. AH 69	Bâti	927 m <sup>2</sup>
26, rue des Coquelicots Sect. 227 ZH 155	Bâti	788 m <sup>2</sup>
461, Route nationale Sect. 227 ZA 100, 101 p, 102 p	Bâti	250 m <sup>2</sup>

## **VENTE DE TERRAIN AU FENESTREAU**

Vu la proposition d'acquisition, au prix de 1 800 € net vendeur, d'un terrain communal situé au Fenêtreau, parcelle constituant l'emprise de l'ancienne déchetterie, d'une contenance de 1 860 m<sup>2</sup> et classée en zone agricole, le conseil municipal accepte cette offre à l'unanimité et charge le maire de signer l'acte de vente correspondant.

## **CHOIX TONDEUSE PELOUSE DU COMPLEXE SPORTIF**

Au terme de la consultation menée pour le choix du matériel de tonte adapté à l'entretien des terrains du complexe sportif, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, l'achat d'une tondeuse de marque Gianni, au prix de 27 000 € TTC.

## **INSTALLATION D'UNE ANTENNE DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE**

Après avoir été informé des modalités techniques et financières relatives à la proposition d'installation d'une antenne de communication électronique sur le terrain de l'ancienne lagune, et en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite un complément d'information portant sur les éventuelles nuisances. Le dossier sera réexaminé à réception de ces éléments.

## **REVISION ANNUELLE DES LOYERS**

En application des indices IRL correspondants, le conseil municipal approuve à l'unanimité la révision des loyers correspondante, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

## **FPIC 2017**

Ayant pris connaissance des données fiscales présentées par la Préfecture, le conseil municipal décide de conserver la répartition dite « de droit commun » pour l'exercice 2017, soit un solde à percevoir pour la commune de 27 990 €.

## **EPF-PC : CONVENTION OPERATIONNELLE - REVITALISATION CENTRE BOURG**

Le projet de convention opérationnelle avec l'Etablissement public foncier de Poitou-Charentes pour la mise en œuvre d'une opération de revitalisation du centre-bourg ayant été exposé au conseil municipal, ce dernier en approuve les termes à l'unanimité et autorise sa signature par le maire.

## **PARTICIPATION AUX FRAIS DE SIGNALÉTIQUE**

Vu la volonté de normalisation de la signalétique des commerces ou services installés sur la commune, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la facturation au bénéficiaire du coût de la lame support, la sérigraphie étant directement réglée par le demandeur auprès du prestataire.

## **DECISION MODIFICATIVE**

Le conseil municipal autorise l'inscription d'un crédit supplémentaire concernant les amortissements pour un montant de 255,99€.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Lotissement du stade : le service régional d'archéologie préventive a été missionné par le Préfet pour réaliser un diagnostic archéologique sur l'emprise globale du projet, bien que la zone identifiée au PLU soit cantonnée au nord de la parcelle.

Accessibilité des églises : les travaux sont programmés mais pas de sortie prévue par la cure pour l'Eglise Saint Jacques. Un plan incliné sera réalisé pour l'accès à Saint Eutrope (par le chœur).

Séance levée à 22h45